



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/22491
13 avril 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 13 AVRIL 1991, ADRESSEE AU SECRETAIRE
GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement et suite à nos lettres précédentes, dont la dernière était la lettre No 29 du 10 avril 1991, j'ai l'honneur de vous informer que le mardi 9 avril 1991, à 14 heures, un détachement provenant du territoire iranien a pénétré en territoire iraquien dans le district du secteur central de Badrah. Ce détachement a enlevé neuf soldats iraqiens et a tiré sur un autre soldat qui a été tué sur le coup. Le détachement est ensuite retourné en Iran.

Cette violation confirme une fois de plus que le Gouvernement iranien est résolu à violer les dispositions du cessez-le-feu entre les deux pays et à enfreindre délibérément la souveraineté et la sécurité de l'Iraq. Le Gouvernement iraquien affirme, comme il l'a déjà fait auparavant, que le Gouvernement iranien est responsable de tous les dommages résultant de telles violations, et il lui demande de rendre les soldats enlevés.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Abdul Amir. A. AL-ANSARI
